

ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIES

SAVEZ-VOUS QUE LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE
DE VOS FORMATIONS EST POSSIBLE ?
SUIVEZ LE MODE D'EMPLOI !

① Vous êtes Dirigeant non salarié ou conjoint collaborateur :

☛ Vous versez à l'URSSAF une Contribution Formation Professionnelle annuelle et obligatoire. L'attestation délivrée par l'URSSAF permet de justifier du droit à la formation professionnelle auprès de :

- **Pour les chefs d'entreprise** : L'Association de GEstion du FInancement de la formation des Chefs d'Entreprise : AGEFICE www.agefice.fr : Point Accueil AGEFICE de votre arrondissement consulaire
Point Accueil AGEFICE Département 35 : CCI ST MALO 02-99-19-15-46
CCI RENNES 02-99-33-66-38
Point Accueil AGEFICE Département 22 : CCI DES COTES D'ARMOR 02-96-78-62-19
Point Accueil AGEFICE Département 50 : CCI DE GRANVILLE-ST LO 02-33-77-86-86
- **Pour les professions libérales à l'exclusion des médecins** : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux : FIFPL : 01-55-80-50-29 MINITEL 36 15 FIF PL
- **Pour les médecins uniquement** : Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale : 01-49-70-85-40
www.faf-pm.org
- **Pour les artisans chefs d'entreprise, les entreprises inscrites au répertoire des métiers et au registre du commerce et des services** : FAF DES METIERS ET DES SERVICES : 01-45-23-48-58
IMPORTANT : votre contribution est due à la Chambre des Métiers

② Vous êtes Dirigeant salarié ou salarié :

☛ Vous versez 0,15 % de votre masse salariale annuelle brute pour le financement de la formation professionnelle auprès d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (Ci-après liste non exhaustive d'OPCA)

- AFDAS (Fonds d'Assurance Formation des activités de la Culture, de la Communication et des Loisirs) : 02-23-21-12-60 www.afdas.com
- AGEFAFORIA (OPCA du Secteur Agro-alimentaire) : 02-23-35-40-60 www.agefaforia.com
- AGEFOS-PME (OPCA interprofessionnel des petites et moyennes entreprises) : 02-99-78-47-20 www.agefos-pme.com
- ANFA (OPCA-Association nationale pour la formation automobile) : 02-99-31-53-33 www.anfa-auto.fr
- FAF-SAB (OPCA-FAF des salariés de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics) : 01-49-54-77-00
- FAFIH (OPCA de l'industrie hôtelière) : 02-31-83-24-20 www.fafih.com
- FAFSEA (HC) (OPCA-Fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) : 02-23-25-22-22 www.fafsea.com
- FORCO (OPCA des entreprises du commerce et de la distribution) : 02-23-20-00-20 www.forco.asso.fr
- INTERGROS (OPCA des entreprises du commerce de gros et du commerce international) : 01-60-95-44-34
www.intergros.com
- OPCAMS (OPCA de l'artisanat des métiers et des services) : 01-44-88-33-33
- OPCAREG (OPCA interprofessionnel) : RENNES 02-23-20-00-20 – ST MALO 02-99-40-15-40
ST BRIEUC 02-96-68-03-03 www.opcareg.org
- PLASTIFAF (OPCA de la plasturgie) : 01-47-66-00-47 www.plastifaf.com
- UNIFORMATION (HC) (OPCA-Fonds d'Assurance Formation des associations, coopératives, mutuelles et syndicats) : 02-99-53-24-24 www.uniformation.fr

Pour connaître les critères de prise en charge (montant annuel alloué par entreprise, domaines de formations prioritaires...) et faire la demande de dossier, contacter directement l'OPCA dont vous dépendez